

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 251 Vœu relatif à la circulation de matériaux radioactifs.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant la dangerosité des combustibles nucléaires retraités par l'usine de La Hague ;

Considérant que, chaque année, plusieurs convois ferroviaires ou routiers traversent la France pour convoier ces déchets avant et après retraitement ;

Considérant qu'un prochain convoi est prévu au mois de novembre, reliant La Hague à Gorleben par le fer, passant à proximité de Paris et de l'Ile-de-France ;

Considérant l'importance des bassins de vie traversés par ces convois, au premier rang desquels Paris et l'Ile-de-France ;

Considérant la forte fréquence d'utilisation des voies ferrées franciliennes ;

Considérant la vulnérabilité du convoi pendant la durée du transport ;

Sur la proposition de MM. Denis BAUPIN, Sylvain GAREL et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris demande à M. le Préfet de Police de Paris, Préfet de la Zone de Défense :

- qu'une information transparente soit donnée aux élus et aux populations des communes situées dans un périmètre de 100 km autour du trajet du convoi,
- que les moyens de prévention contre toute forme d'attaque ou d'avarie du convoi soient communiqués aux élus du Conseil de Paris, ainsi que les dispositifs de protection, voire d'évacuation, prévus en cas d'accident majeur,
- que le passage du convoi se fasse en dehors des horaires de circulation des trains de voyageurs.